DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION

Éventuellement joindre le programme ou tout autre document de présentation.

DOSSIER MANIFESTATION

La tenue d'une manifestation sur le domaine public est assujettie à l'autorisation de Monsieur le Maire.

Afin de permettre la bonne instruction de votre dossier, celui-ci doit être retourné, complété et accompagné des documents demandés, à l'attention de Monsieur le Maire, au minimum 2 mois avant la manifestation :

- par voie postale : Mairie 119, rue Pierre Loti BP 60030 17301 Rochefort Cedex
- par mail : mairie@ville-rochefort.fr

MANIFESTATION

Les demandes présentées dans ce dossier ne valent pas accord sans validation des services compétents.

L'organisateur est tenu de s'adapter au lieu choisi.

Nous attirons également votre attention sur le caractère onéreux de certaines prestations présentées dans ce dossier.

Dates :		Horaire(s):				
Lieu(x) :						
	C.	adre rése	rvé à l'ad	dministration		
Organisateur :		Validation élu(e) ☐ Oui ☐ Non Remarques :				
		alidation	Maire /	ngs		
Mail :		Validation Maire / DGS ☐ Oui ☐ Non				
COMPOSI	TION DI L DOCCIED					
COMPOSI	TION DU DOSSIER					
		Vos besoins :		Cadre réservé à l'administration		
•	Identification de la manifestation		à rempli	r obligatoirement	□ Oui	□ Non
•	Identification de l'organisateur		à rempli	r obligatoirement	□ Oui	□ Non
■ Annexe 1	Sécurité de la manifestation		à rempli	r obligatoirement	□ Oui	□ Non
■ Annexe 2	Occupation du domaine public		□ Oui	□ Non	□ Oui	□ Non
■ Annexe 3	Prêt de matériel		□ Oui	□ Non	□ Oui	□ Non
	 Besoin électrique Autres demandes relevant des Services Techniques Espace verts / Serres Municipales / Propreté urbaine Aménagement urbain : éclairage public 		☐ Oui	□ Non	☐ Oui	☐ Non
			□ Oui □ Oui	□ Non □ Non	□ Oui □ Oui	☐ Non
	Service des eaux / assainissement		□ Oui	□ Non	□ Oui	□ Non
	Autres demandes		☐ Oui	□ Non	☐ Oui	□ Non
	. Autorioation de conorioation		□ Oui	□ Non	□ Oui	□ Non
■ Annexe 4	 Autorisation de sonorisation 			□ Non	□ Oui	□ Non
Annexe 4 Annexe 5	Déclaration préalable de vente au déballage		☐ Oui	□ 11011		
		aire	□ Oui	□ Non	□ Oui	□ Non
■ Annexe 5	Déclaration préalable de vente au déballage	aire			□ Oui	□ Non

Rochefort

IDENTIFICATION DE LA MANIFESTATION		IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR	
DÉNOMINATION MANIFESTATION :	NATURE DE LA MANIFESTATION	Société / association organisatrice :	LOTERIE/TOMBOLAS:
	□ Culturelle □ Brocante / Vide-grenier □ Commerciale □ Loto / Loterie-Tombola □ Sportive □ Conférence □ Défilé □ Nautique □ Exposition □ Aérienne □ Repas □ Pyrotechnique	Numéro de SIRET :	Une loterie doit être destinée à des actions de bienfaisance, au financement d'activités sportives, au soutien des arts, etc. La demande d'autorisation s'effectue via le formulaire cerfa n°11823*03 et est à nous retourner : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11823.do
	Autre, précisez :		LOTO
	En cas de manifestation sportive joindre l'attestation de dépôt dossier auprès de la Préfecture	du Code postal :	L'organisation d'un loto traditionnel doit remplir les conditions suivantes : • se faire dans un cercle restreint,
	DÉCLARATION SOUS-PRÉFECTURE	Commune :	• le but doit être social, culturel, éducatif, sportif, etc.,
ORGANISATEUR:	Avez-vous déposé une déclaration préalable de manifestation aupr de la sous-préfecture :	ès Téléphone :	• les mises doivent être inférieures à 20 €,
	□ Oui □ Non PUBLIC ATTENDU	Adresse mail :	 les lots doivent être des biens, des services ou des bons d'achat non remboursables. Les lots ne peuvent pas être des sommes d'argent.
	Public visé :	Site internet :	
	Effectif public attendu sur la durée de la manifestation :		LÂCHER DE BALLONS
LIEU(X) ☐ Manifestation statique, lieu(x) : ☐ Intérieure	Effectif maximal attendu simultanément :	REPRÉSENTANT LÉGAL Nom :	Selon l'arrêté préfectoral n°17-1225 du 26 juin 2017, et au titre de la protection environnementale, tout lâcher de ballons est interdit depuis la commune de Rochefort, le marais de Rochefort étant un
☐ Extérieure	La manifestation est-elle gratuite : □ Oui □ Non	Prénom :	site Natura 2000.
☐ Défilé, parcours :	L Our L Non	TICHOIII.	LÂCHER DE LANTERNES
Merci de joindre un plan détaillé de la manifestation. En cas de défilé joindre le parcours. Utilisation d'une salle municipale	INFORMATION DES RIVERAINS Avez-vous prévu une information des riverains ? □ Oui □ Non	MERCI DE FOURNIR UNE COPIE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE	Le lâcher de lanternes est interdit sur la commune de Rochefort dû à la proximité de la base aérienne et de l'aéroport de Rochefort – Saint-Agnant.
Laquelle	Si oui, comment	PERSONNE RÉFÉRENTE EN CHARGE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION :	DEMANDE DE SURVOL
Pour rappel, la demande de réservation d'une salle municipale est à effectuer auprès des services concernés indépendamment du dossier.		Nom :	Le survol de la commune de Rochefort est interdit dû à la proximité de la base aérienne et de l'aéroport de Rochefort – Saint-Agnant.
	Quand:	Prénom :	DRONE
DATES MANIFESTATION :		Adresse :	La demande de survol de la Ville de Rochefort est soumise à autorisation préfectorale.
du : au :	INSTALLATION D'UNE SIGNALÉTIQUE TEMPORAIRE		Pour plus d'informations : Direction des Activités Réglementées et des Libertés Publiques
HORAIRES MANIFESTATION :	Avez-vous prévu de mettre en place une signalétique temporaire :		38 rue Réaumur CS 70 000 - 17017 LA ROCHELLE Cedex 01 05 46 27 44 35
de : à :	Emplacement	Code postal :	pref-manifestations-aeriennes@charente-maritime.gouv.fr
DATES/HORAIRES MONTAGE ET DÉMONTAGE :		Commune :	
Montage	Quantité	Téléphone portable :	
du : au :	La mise en place de panneaux d'affichage amovibles et de flécha temporaire, sur les candélabres de la ville, sont soumis à l'autorisati de Monsieur le Maire. En cas d'autorisation, ceux-ci doivent être installés, en veillant à	ge on Téléphone fixe :	
du:au:	gêner en aucun cas la visibilité, et retirés impérativement par vos soi après la manifestation.		